



Commune
d'Evionnaz

Carte d'identité

La demande de carte d'identité s'effectue directement à nos guichets, celle-ci sera transmise au service cantonal et vous recevrez votre document par courrier recommandé à votre domicile dans les 15 jours environs.

Vous devez vous présenter personnellement au contrôle de l'habitant muni des documents ci-dessous :

ADULTES (DÈS 18 ANS)

- Une photo passeport récente (datant de moins d'un an) et de bonne qualité
- l'ancienne carte d'identité
- en cas de perte ou de vol; une déclaration de vol fait par la police ou par le Contrôle de l'habitant
- Les personnes sous curatelle doivent être accompagnées de leur curateur qui signera également le formulaire de demande ou devront être en possession d'une autorisation officielle du représentant légal.

Prix : CHF 71.-

Validité : 10 ans

ENFANTS

- une photo passeport récente (datant de moins d'un an) et de bonne qualité
- En cas de perte ou de vol; une déclaration de vol faite par la police ou par le Contrôle de l'habitant
- le livret de famille ou certificat de famille
Si les deux parents exercent l'autorité parentale, la signature d'un parent suffit
Si les parents ne sont pas mariés, joindre l'acte de naissance
Si les parents sont séparés ou divorcés, joindre la convention

mentionnant l'autorité
parentale

› **les enfants âgés de 7 ans révolus devront signer en personne**

Prix : CHF 36.-

Validité : 5 ans

PASSEPORT

Pour une demande de passeport ou une demande combinée (carte d'identité + passeport), veuillez prendre contact avec [le service des passeports de l'Etat du Valais](#)